

Déclaration DEE

Si la réorganisation des services de la DEE est bien accueillie pour les chargés d'antenne et correspondants animation, les personnels nous ont fait part de leur crainte par rapport à la décharge d'1h30 de ménage qui viendra appuyer l'aide au repas. Cette nouvelle organisation ne doit pas se faire au détriment des AER et leur charge de travail devra être adaptée. Ces agents sont déjà fortement impactés par les TMS et accidents de travail comme l'a souligné le rapport du service santé au travail 2023.

La CGT restera donc vigilante s'agissant des conditions de travail des AER et du suivi des 12 responsables des personnels techniques, 45 REL et 45 animateurs loisirs qui devront choisir un autre poste au sein de cette nouvelle organisation. Nous souhaitons que les agents ne restent pas sur la touche et soient accompagnés dans leur mobilité.

S'agissant des fiches de postes, pourquoi le cadre d'emploi n'est pas renseigné ni la possibilité de télétravailler ?

Je vous remercie